



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 49121

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les dangers que peuvent constituer les antennes-relais pour la population, et plus particulièrement pour les plus jeunes d'entre nous. La protection des plus jeunes doit être privilégiée par l'interdiction de la commercialisation de portables spécifiquement destinés aux jeunes enfants ou encore par le lancement de campagne d'information et d'éducation, afin de favoriser un usage raisonné du téléphone portable. La question des seuils d'expositions, de leur limite et de leur impact sur la santé des riverains doit aussi être investie. Le développement au niveau territorial de ces antennes-relais doit faire l'objet d'une planification concertée entre territoires. Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin de protéger nos concitoyens des dangers susceptibles d'être causés par les antennes-relais.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49121

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4498

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)